



## TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Relations de l'OIT avec les institutions  
de Bretton Woods****Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Faits nouveaux .....	1
Réunions du printemps de la Banque mondiale et du FMI.....	1
Le Comité financier et monétaire international (CFMI).....	2
Le Comité du développement.....	2
Session conjointe du CFMI et du Comité du développement .....	3
Groupe des 24.....	4
Quatrième Réunion spéciale de haut niveau de l'ECOSOC avec les institutions de Bretton Woods (New York, mai 2001).....	4
Réunions annuelles de septembre .....	5
Avancement des démarches adoptées en matière de lutte contre la pauvreté et de stratégies de développement .....	5
II. Le rôle de l'OIT dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) .....	7
III. Autres domaines de coopération.....	9

**Annexes**

I. Etat d'avancement du CSLP dans les cinq pays auxquels l'OIT a décidé d'accorder une attention particulière .....	15
II. Réunions comportant la participation et la collaboration de l'OIT et des institutions de Bretton Woods, 2000-01 .....	18

## I. Faits nouveaux

1. Depuis quelques années, l'OIT et les institutions de Bretton Woods tiennent de plus en plus compte, dans le cadre de leur collaboration, des conséquences toujours plus marquées de la mondialisation et de la nécessité de multiplier et étendre ses effets positifs et de limiter ses effets négatifs. Pour ce faire, la coopération institutionnelle avec les institutions de Bretton Woods et d'autres institutions importantes doit être étroite et s'inscrire dans une démarche intégrée. Ce point de vue est maintenant prédominant, et la Banque mondiale et le FMI ont axé la réunion annuelle qu'ils ont tenue à Prague en septembre 2000 sur le thème «Mettre la mondialisation au service de tous». Lors de réunions tenues depuis le dernier rapport présenté à la commission sur ce sujet<sup>1</sup>, il a été souligné que l'OIT et les institutions de Bretton Woods devaient veiller dans ce contexte à donner à leurs relations bilatérales un caractère multilatéral plus ambitieux de sorte à insérer les programmes d'activité relatifs au travail décent dans une approche intégrée des politiques économiques et sociales. C'est le cadre de référence de la poursuite de la coopération de la Banque mondiale et du FMI aux travaux du Groupe de travail du Conseil d'administration sur la dimension sociale de la mondialisation.

### Réunions du printemps de la Banque mondiale et du FMI

2. L'OIT a à nouveau participé en qualité d'observateur aux réunions du printemps du Comité financier et monétaire international (CFMI) du FMI et du Comité du développement Banque mondiale-FMI qui ont eu lieu à Washington en avril 2001. Ces réunions se sont déroulées dans le contexte du ralentissement de l'économie mondiale, et chacun s'y est montré préoccupé de la menace particulière que cet état de choses représentait pour les pays les plus pauvres. Avant les réunions, et comme à l'accoutumée, l'OIT a communiqué par écrit au FMI ses observations sur le projet de *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM). Les allocutions du Directeur général, dont le texte a été distribué préalablement aux membres des comités, portaient sur les grands problèmes en question; elles sont à disposition sur le site Internet de l'OIT<sup>2</sup>. Une attention toute particulière y est accordée à la nécessité de créer un environnement favorable à l'emploi et à la création d'emplois. Il y est dit ainsi que la question de l'emploi et de la qualité de l'emploi doit être prise en compte à titre prioritaire dans l'élaboration des stratégies économiques et sociales et que les droits de l'homme, y compris les droits fondamentaux au travail, doivent être considérés comme des éléments essentiels de la lutte contre la pauvreté et le sous-développement, notamment au vu de l'importance accordée à la bonne gouvernance et à la participation démocratique par le processus du CSLP. Il y est également souligné qu'il convient d'accroître la cohérence des orientations adoptées au sein du système multilatéral dans son ensemble, une cohérence rendue nécessaire par l'approche plus globale à l'honneur aujourd'hui pour ce qui touche au développement. A cet égard, les communiqués adoptés à l'issue de ces réunions évoquent de façon récurrente la nécessité de resserrer les relations de partenariat. Les questions qui intéressent plus particulièrement l'OIT sont évoquées ci-dessous.

<sup>1</sup> Document GB.279/ESP/1, nov. 2000.

<sup>2</sup> <http://www.ilo.org/public/french/bureau/dgo/speeches/somavia/2001/imf.htm>;  
<http://www.ilo.org/public/english/bureau/dgo/speeches/somavia/2001/devcom.htm>.

### ***Le Comité financier et monétaire international (CFMI)***

3. Conscient que l'économie mondiale se caractérise par une interdépendance accrue, le CFMI s'est engagé dans ses conclusions à favoriser la libéralisation du commerce en vue d'assurer une prospérité plus largement partagée. Pour cela, il faut maintenir l'intérêt suscité actuellement par la réforme du système financier international, renforcer les économies nationales par des réformes structurelles, veiller à ce que les conditions macroéconomiques restent saines pour favoriser une croissance sans inflation et encourager la lutte contre la pauvreté et la croissance dans les pays les plus pauvres. Le comité est également parvenu à la conclusion que les pays en développement devaient renforcer leurs institutions s'ils voulaient véritablement lutter contre la pauvreté, assurer leur croissance et créer un climat favorable à l'investissement national et extérieur et à l'activité du secteur privé. De leur côté, les pays plus développés ont un rôle important à jouer en appuyant les efforts entrepris par les pays en développement pour réaliser les Objectifs internationaux de développement. Cet appui peut prendre la forme d'une aide au développement, de secours apportés au titre de l'Initiative des pays pauvres très endettés (PPTE) qui vise à réduire la dette à un niveau supportable ou d'une ouverture rapide des marchés aux produits d'exportation des pays en développement. Le CFMI a dénoncé le protectionnisme, qui constitue une mauvaise réponse au ralentissement économique, et s'est félicité de la coopération entre la Banque et le Fonds, notamment en ce qui concerne l'éducation et la lutte contre le VIH/SIDA et d'autres maladies transmissibles, dont l'envergure doit être mondiale. Le comité a réitéré son appui aux mesures adoptées pour renforcer la coopération et la complémentarité avec d'autres organisations, et notamment avec la Banque mondiale, en vue de soutenir les secteurs financiers, de lutter contre la pauvreté et de réaliser les Objectifs internationaux de développement. Dans d'autres domaines, le CFMI a fermement appuyé l'idée selon laquelle le FMI devait redoubler ses efforts pour mettre la prévention des crises au cœur de ses activités, et il s'est félicité de la tenue de nouvelles discussions portant sur un cadre convenu sur la participation du secteur privé, qui devrait reposer autant que faire se peut sur des démarches volontaires, orientées vers le marché. Enfin, le comité a accueilli avec satisfaction la décision du Directeur général de réformer le principe de conditionnalité appliqué par le Fonds, un principe qui doit être plus ciblé, plus efficace et moins intrusif et qui doit encourager la prise de contrôle par les pays concernés. Le comité a admis le principe selon lequel la conditionnalité du FMI devait être axée sur les mesures, de nature structurelle y compris, qui revêtent une importance cruciale pour la réalisation des objectifs macroéconomiques, ce qui suppose une collaboration accrue et une répartition des tâches plus précise entre le Fonds et d'autres institutions internationales, la Banque mondiale notamment.

### ***Le Comité du développement***

4. Dans son communiqué, le Comité du développement a souligné que la Banque devait continuer de soutenir les efforts déployés par les pays à revenu intermédiaire pour parvenir à la croissance et lutter contre la pauvreté. Cet aspect est essentiel pour la réalisation des Objectifs internationaux de développement car il est garant de politiques adaptées et d'institutions efficaces. Le comité précise cependant que la Banque doit se montrer très sélective et stratégique et jouer le rôle d'un catalyseur favorisant les réformes sur le plan stratégique et institutionnel, l'adoption de mesures en faveur des pauvres, la régularité des flux de capitaux privés et l'apport, par les partenaires des efforts de développement, d'un appui politique et financier propre à promouvoir une croissance durable et équitable et la lutte contre la pauvreté. L'appui de la Banque doit être adapté aux besoins des différents pays et se fonder sur la manière dont ceux-ci envisagent leur propre développement, ce qui favorisera le contrôle national sur les projets considérés. Ce soutien devra s'inspirer toujours davantage des analyses élaborées par d'autres partenaires pour le développement et par les pays eux-mêmes et, si d'autres intervenants présentent un avantage comparatif, il conviendra de leur laisser prendre la direction des actions visant à appuyer les réformes. Le

comité s'est félicité des progrès réalisés par la Banque quant à la notion de biens publics mondiaux, notamment en ce qui concerne les maladies transmissibles, l'intégration commerciale, la stabilité financière et les questions relatives à la connaissance et à l'environnement, mais il a souligné que la Banque devait veiller à ce que son action soit toujours sélective et ciblée et accroître la collaboration avec les autres partenaires pour le développement, avec qui les tâches doivent être mieux réparties. Pour assurer la croissance économique et lutter contre la pauvreté, il est essentiel de stimuler les échanges commerciaux, et la Banque a un rôle important à jouer en favorisant le commerce axé sur le développement, et ce en collaboration avec ses partenaires pour le développement, afin d'aider les pays en développement à améliorer leur accès aux marchés mondiaux. Enfin, l'épidémie de VIH/SIDA constitue une grave menace pour les progrès réalisés en matière de développement dans de nombreuses régions du monde, et notamment en Afrique, et le comité appelle instamment à l'adoption de mesures pour lutter contre ce problème, sur une base multisectorielle et dans le cadre des politiques de développement et de l'aide accordée aux gouvernements dans le domaine de la santé et dans d'autres secteurs. La Banque devrait analyser les conséquences de ce problème et proposer des actions adaptées, par le biais du processus des Stratégies d'aide aux pays, en associant ses efforts à ceux de ses partenaires et en se replaçant dans le cadre des stratégies adoptées par les différents pays en matière de lutte contre le VIH/SIDA.

### ***Session conjointe du CFMI et du Comité du développement***

5. Etant donné l'importance des efforts conjoints déployés pour renforcer la croissance et lutter contre la pauvreté, le CFMI et le Comité du développement ont tenu une session conjointe extraordinaire. Dans leur communiqué, les comités ont appelé l'attention sur les consultations tenues précédemment par le FMI-Banque mondiale et des chefs de gouvernement africains. Lors de ces consultations, il avait été souligné qu'il convenait de s'attaquer aux grands problèmes rencontrés, tels que les conflits et la gestion défectueuse des affaires publiques, et qu'il fallait renforcer les ressources humaines, notamment par le biais de l'éducation et en luttant contre le VIH/SIDA et d'autres maladies transmissibles. La session conjointe s'est engagée à fournir l'appui international nécessaire à la réalisation des Objectifs internationaux de développement, une action qui devait s'ajouter aux efforts conséquents déployés par les chefs de gouvernement africains pour assumer leurs responsabilités. La session conjointe s'est par ailleurs félicitée des progrès dans la diffusion du système des CSLP et elle a appelé instamment la Banque et le Fonds ainsi que d'autres institutions multilatérales et donateurs bilatéraux à aider les pays à élaborer et mettre en œuvre une stratégie de lutte contre la pauvreté et à en assurer le suivi. En ce qui concerne l'allègement de la dette, la session s'est félicitée des progrès réalisés et a appelé les pays intéressés à donner la preuve de leur ferme engagement en faveur des programmes de réforme. Tout en prenant note des besoins particuliers des pays créditeurs en développement ou en transition, la session a appelé l'ensemble des donateurs et des créditeurs à participer à l'Initiative des PPTE en faveur de l'allègement de la dette et à donner suite aux engagements pris en matière de soutien financier. Elle a appelé instamment les pays élaborant un CSLP à améliorer la gestion et le suivi des dépenses et invité les donateurs à harmoniser les modalités de la distribution de l'assistance de sorte à renforcer les structures de planification et de budgétisation au plan national. Elle a appelé la Banque à mettre en pratique, au niveau national, les résultats de ses travaux visant l'amélioration des méthodes utilisées pour évaluer les conséquences des nouvelles mesures (et notamment de ses propres recommandations) sur le plan social et a invité le FMI à concrétiser sa contribution à cet égard, y compris en intégrant dans ses recommandations de politique macroéconomique les études élaborées sur ce sujet par d'autres intervenants. La session conjointe a également réitéré son appui en faveur d'une Initiative renforcée en faveur des PPTE qui permettrait de régler de façon durable le cas des pays où le niveau de la dette est insupportable, non sans souligner que cette initiative devait se doubler d'une

aide au développement officielle accordée à des conditions de faveur ou au titre de subventions. A cet égard, pour parvenir à un niveau d'endettement supportable et élargir la lutte contre la pauvreté, une stratégie double s'impose. Il faut: 1) que les pays pauvres prennent en main leur devenir et créent un environnement propice à une croissance équitable et durable et à la lutte contre la pauvreté, et ce par le biais d'une gestion adéquate sur le plan macroéconomique (avec une politique de crédit prudente notamment), en lançant des réformes orientées vers l'extérieur propres à favoriser le développement du secteur privé, la saine gestion des affaires publiques et les politiques sociales (enseignement et santé notamment); et 2) que la communauté internationale appuie fermement ces efforts, par le biais des engagements déjà pris en faveur de l'allègement de la dette mais aussi en augmentant le niveau de l'aide et en multipliant les occasions commerciales. La session a réaffirmé fermement qu'il importait d'améliorer l'accès des pays en développement aux marchés mondiaux, appelé les nations à ouvrir encore davantage leur marché aux exportations des pays les plus pauvres et souligné le rôle primordial joué par les pays industrialisés, qui doivent œuvrer pour une croissance de l'économie mondiale durable, sans inflation, rappelant qu'une action concertée entre les pays riches et les pays pauvres était nécessaire à la réalisation des Objectifs internationaux de développement. Enfin, il a été dit que la communauté internationale devait, à titre prioritaire, aider les pays intéressés, en Afrique notamment, à trouver une issue à leurs conflits et à reconstruire la base nécessaire au progrès économique et social, une action qui passait par l'assistance technique et le renforcement des capacités. La Banque et le Fonds devaient notamment participer à cet effort, en étroite coopération avec les institutions du système des Nations Unies, afin que les compétences spécialisées de chacun soient exploitées au mieux.

## **Groupe des 24**

6. L'OIT était également représentée aux réunions préparatoires du Groupe des 24, qui a exprimé sa profonde préoccupation quant aux conséquences du ralentissement économique sur le prix des produits de base et quant à la perte de vigueur des mesures d'ajustement et de la croissance. Le groupe a appelé à une augmentation du niveau de l'aide officielle au développement afin de compenser l'insuffisance des flux de capitaux privés et estimé que l'allègement de la dette était trop lent: il convenait d'accélérer l'application des mesures en question et de faciliter l'accès aux ressources. Il a été dit en outre qu'il fallait fournir une assistance technique, simplifier et cibler les critères de conditionnalité s'agissant du CSLP, réduire le protectionnisme commercial dans les pays développés et démanteler les barrières commerciales, notamment dans le domaine des produits agricoles et du textile.

## **Quatrième Réunion spéciale de haut niveau de l'ECOSOC avec les institutions de Bretton Woods (New York, mai 2001)**

7. Les conclusions de ces réunions ont été discutées peu de temps après lors de la quatrième Réunion spéciale de haut niveau de l'ECOSOC avec les institutions de Bretton Woods qui a eu lieu à New York en mai 2001. Il a été dit à cette occasion que ces réunions avaient contribué à améliorer la compréhension des grandes questions relatives au financement du développement et à la réforme du système financier international, dans le contexte plus général des engagements pris en vue de réaliser les objectifs fixés par la Déclaration du Millénaire en matière de développement et de la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

## Réunions annuelles de septembre

8. Les réunions annuelles FMI–Banque mondiale de 2001 prévues pour septembre-octobre n’ont pas eu lieu. Il convient de noter que toute une série de manifestations anti-mondialisation s’étaient produites précédemment, et que la troisième Conférence annuelle européenne de la Banque mondiale sur l’économie du développement, qui devait avoir lieu à Barcelone en juin 2001, avait été remplacée par une conférence en ligne par réseau informatique en raison des manifestations importantes, sans doute violentes, qu’elle semblait devoir susciter. De ce fait, l’ordre du jour des réunions annuelles de 2001, qui étaient appelées à entraîner des manifestations similaires, a été revu à la baisse. Le temps réservé aux comités et au Conseil des gouverneurs a été limité, et le programme de séminaires des réunions annuelles, qui portait sur le thème «Mettre la mondialisation au service de tous», a été supprimé. Après ces premiers réaménagements, les réunions ont fini par être purement annulées du fait des événements tragiques qui ont eu lieu le 11 septembre à New York et Washington. Il était prévu que le CFMI se penche sur des questions telles que les perspectives économiques mondiales, la façon de relever le défi de la mondialisation, la rationalisation de la conditionnalité, le renforcement du contrôle national et l’aide aux pays à faible revenu. Le CFMI devait également faire le point sur le CSLP et le FRPC, l’Initiative des PPTE et la participation du secteur privé à la gestion et la prévention des crises. Le Comité du développement devait s’intéresser à la Conférence internationale sur le financement du développement organisée par l’ONU, aux rapports sur l’état d’avancement de l’Initiative des PPTE et du processus du CSLP et aux progrès du concept d’éducation pour tous.

## Avancement des démarches adoptées en matière de lutte contre la pauvreté et de stratégies de développement

9. Il ne fait aucun doute que les réunions du printemps se sont avant tout attachées à montrer que le FMI et la Banque mondiale devaient renforcer leur coopération dans un effort concerté en vue de réaliser l’objectif suprême que constitue la réduction de la pauvreté et de réaliser les Objectifs internationaux de développement, que les deux institutions, mais aussi l’ONU et l’OCDE-CAD, ont fait figurer dans leur stratégie institutionnelle. L’OIT a participé à une réunion, organisée par la Banque en mars 2001, qui portait sur l’impact des Objectifs internationaux de développement sur l’activité à venir de la Banque et sur ses partenariats en matière de développement. Les objectifs en question sont issus des conclusions des principales conférences organisées par l’ONU dans les années quatre-vingt-dix. Ils ont été reformulés et étoffés dans la *Déclaration du Millénaire*<sup>3</sup>, à laquelle les chefs d’Etat et de gouvernement présents lors du Sommet du Millénaire de septembre 2000<sup>4</sup> ont donné leur aval, et réaffirmés lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Bruxelles, mai 2001)<sup>5</sup>. Dans le communiqué adopté à l’issue du Sommet de Gênes, les pays du G8 se sont engagés à collaborer avec les pays en développement en vue de la réalisation des Objectifs internationaux de développement, et la prochaine Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, qui aura

<sup>3</sup> <http://www.ilo.org/public/english/bureau/exrel/events-major.htm>;  
<http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.pdf>

<sup>4</sup> Document GB.280/8.

<sup>5</sup> <http://www.ilo.org/public/french/bureau/exrel/events/lciii.htm>

lieu au Mexique en mai 2002<sup>6</sup>, portera sur les moyens concrets de réaliser ces objectifs par le biais d'une alliance mondiale pour le développement et de mettre la mondialisation au service de tous. Dans son rapport intitulé *Plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire* (septembre 2001), le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies redéfinit et reformule les objectifs internationaux de développement sous la forme d'un ensemble de huit «Objectifs du Millénaire pour le développement» (OMD)<sup>7</sup>. La Banque mondiale a immédiatement déclaré qu'elle entendait collaborer pleinement à la réalisation des OMD, le Fonds annonçant de son côté sans délai qu'il s'engageait à appuyer cette initiative et à y participer dans son domaine de compétence.

- 10.** Les activités de la Banque et du Fonds au plan national, qu'elles visent à lutter contre la pauvreté ou relèvent des OMD, continuent de se fonder sur l'approche du Cadre de développement intégré (CDI), qui est mis en œuvre dans les pays pauvres au moyen du processus du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP)<sup>8</sup>. Aujourd'hui, la communauté des donateurs multilatéraux et bilatéraux pour le développement, ainsi qu'un grand nombre de pays en développement, ont également adhéré pleinement au système des CSLP. Un rapport sur l'état d'avancement du CDI paru récemment<sup>9</sup>, qui se fonde sur l'expérience de 45 pays (dont la plupart élaborent un CSLP), s'attarde sur un certain nombre de points relatifs aux principes de base du CDI. Cet éclairage met au jour des failles dans la mise en œuvre du processus, qui en est toujours à un stade préliminaire selon le rapport. Ces points montrent aussi que l'OIT et ses mandants pourraient intervenir de façon fructueuse dans un certain nombre de domaines.
- 11.** *Une perspective à long terme:* Il est difficile d'établir un lien entre la perspective stratégique à long terme nécessaire à la réalisation du CDI d'un côté et le processus de préparation d'un CSLP et les systèmes de gestion des dépenses annuelles de l'autre. En outre, la formulation d'une stratégie à long terme repose encore souvent sur l'évaluation des besoins macroéconomiques à court terme, ce qui ne favorise pas l'équilibre entre les aspects macroéconomiques, sociaux, sectoriels et structurels. Il est difficile par exemple de viser à la fois une stratégie macroéconomique donnée, la création d'emplois, une stratégie zones rurales/zones urbaines et la lutte contre la pauvreté. Les objectifs à long terme et les compromis nécessaires doivent être énoncés plus clairement si l'on veut que les décisions à court terme soient viables. En outre, pour faire le lien entre les grandes options stratégiques et l'organisation des activités dans le temps, il convient de faire circuler en amont les informations de type analytique. Enfin, la capacité d'évaluer le coût des mesures sectorielles et d'élaborer un cadre des dépenses à moyen terme doit être améliorée.
- 12.** *Le contrôle du processus par le pays concerné:* Les progrès dépendront des moyens disponibles au niveau national, moyens encore souvent limités. Malgré les efforts entrepris

<sup>6</sup> <http://www.un.org/french/esa/ffd/index.html>

<sup>7</sup> Les OMD sont les suivants: 1) réduction de l'extrême pauvreté et de la faim (notamment réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour); 2) assurer l'éducation primaire pour tous; 3) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; 4) réduire la mortalité des enfants; 5) améliorer la santé maternelle; 6) combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies; 7) assurer un environnement durable; 8) mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

<sup>8</sup> <http://www.ilo.org/public/english/bureau/exrel/partners/prsp.htm>

<sup>9</sup> *Comprehensive Development Framework: Meeting the Promise? Early Experiences and Emerging Issues*, secrétariat du Cadre de développement intégré, Banque mondiale, 27 août 2001. <http://www.worldbank.org/cdf/boardreport091301/boardreport.pdf>

lors des consultations internes, la formulation et la mise en œuvre de stratégies et de programmes à partir des consultations et des discussions internes laissent toujours à désirer. Les Parlements n'ont généralement pas participé aux discussions et, souvent, il a été difficile d'entrer en contact avec le secteur privé. Les consultations doivent mettre l'ensemble des intervenants à contribution, car l'exclusion de ceux dont le point de vue diverge ou s'oppose se ferait aux dépens de la légitimité et de la viabilité de l'action gouvernementale. Il conviendrait de recenser les voies institutionnelles pouvant canaliser la discussion et l'action à partir des consultations nationales et de ne pas encourager les consultations ad hoc sans lien précis avec des institutions élues.

13. *Partenariat avec les parties prenantes:* Cet aspect a été très lent à se mettre en place. Les donateurs se sont montrés disposés à apporter leur soutien mais, pour l'instant, les progrès sont encore limités au niveau national. Il convient de renforcer la capacité des pays en matière de coordination, et la Banque mondiale doit agir en amont et renforcer l'action qu'elle entreprend avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux et le système des Nations Unies dans le but d'harmoniser et de faire converger les stratégies adoptées au niveau national tout en intégrant les préoccupations aux plans national et mondial.
14. *Les résultats en terme de développement:* La mise en évidence des résultats en terme de développement et la manière de rendre le lien entre l'action gouvernementale et ces résultats opérationnel sont les deux aspects pour lesquels les progrès sont les plus décevants. Ceci s'explique en partie par le manque de mécanismes de suivi nationaux adaptés et transparents, de systèmes d'information sur le développement et de données de départ. La solution de ces problèmes passe par une participation plus efficace des institutions locales et par un appui international, apporté par le biais du projet PARIS21<sup>10</sup> ou d'autres initiatives.
15. *Le lien entre les résultats obtenus par les différents pays et les objectifs internationaux de développement:* L'étude s'intéresse également à la pertinence des résultats obtenus par les pays considérés du point de vue des Objectifs internationaux de développement. La plupart des pays se sont avant tout employés à réaliser des progrès importants en matière de développement sans viser spécifiquement les objectifs susmentionnés, qui leur semblaient trop normatifs pour pouvoir être appliqués au plan national. Or la relation entre ces objectifs et les priorités nationales devrait s'établir dans le cours du processus et non pas être imposée de façon extérieure. Malgré leur pertinence, les Objectifs internationaux de développement compliquent certains aspects et doivent faire l'objet d'une interprétation pour pouvoir s'appliquer à la situation locale. Si ces objectifs sont importants sur le plan politique, il est impossible de les traduire de façon automatique en des objectifs applicables au plan national. Ils peuvent cependant nourrir la discussion et la recentrer sur les grands domaines de l'action gouvernementale.

## II. Le rôle de l'OIT dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP)

16. Conformément aux orientations proposées par le Directeur général, l'OIT a suivi les cinq pays pilotes qui devaient intégrer le souci de l'emploi et du travail décent dans le processus visé par le CSLP. L'OIT continue de renforcer son engagement et son appui au processus du CSLP (avec un appui important de l'Agence britannique pour le développement international (DFID)) et reste en contact étroit avec la Banque et le Fonds sur les nouvelles

<sup>10</sup> Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Voir le document GB.279/ESP/1, paragr. 12, site Internet: <http://www.paris21.org>

actions qui s'y rapportent. Des réunions, où la Banque et le Fonds étaient représentés, ont été organisées à Genève pour faire le point sur le processus et permettre la mise en commun des leçons tirées de l'expérience acquise en ce qui concerne le processus du CSLP. L'OIT participe à des consultations interinstitutions sur les processus relevant du CDI et du CSLP. L'état d'avancement des projets au niveau national fait toujours l'objet d'un suivi: les informations sont communiquées à la structure de l'OIT sur le terrain, qui est vivement invitée à prendre part aux activités entreprises au plan national, en étroite coopération et après consultation avec les mandants de l'OIT, et à s'employer à soutenir la participation de ces derniers. Une réflexion est en cours au niveau interne sur les liens entre le travail décent et la lutte contre la pauvreté. Des efforts particuliers ont été entrepris sur la base, souvent, du CSLP intermédiaire, pour introduire des questions relatives à l'emploi et à la protection sociale et promouvoir le dialogue social lors de la préparation du CSLP définitif, des aspects qui, sans l'intervention de l'OIT, seraient généralement peu traités, voire pas du tout. Les gouvernements ont certes accepté l'idée de consultations auprès de la société civile et du secteur privé, mais, s'agissant du CSLP, les syndicats ont souvent été exclus. L'OIT, la Banque mondiale et d'autres institutions doivent davantage s'employer à promouvoir l'idée selon laquelle le dialogue social joue un rôle important dans l'établissement d'un large consensus. Par son action, l'OIT entend notamment établir un lien entre les stratégies de lutte contre la pauvreté et la croissance économique, qui passe par l'emploi et le travail décent, et user de la structure tripartite qui est la sienne pour garantir que les pays gardent le contrôle des projets qui les intéressent. S'agissant de l'Initiative des PPTE, ce souci de l'OIT devrait aider les pays intéressés en attente d'une décision et contribuer à ce que les sommes économisées soient réaffectées à des postes propres à servir la lutte contre la pauvreté.

17. Il convient de mentionner, en relation directe avec l'appui accordé au CSLP, la participation de l'OIT à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (LDCIII — Bruxelles, mai 2001)<sup>11</sup>. Il a été établi à cette occasion que, pour contribuer à la réalisation de celui des objectifs du Millénaire qui demande que la pauvreté diminue de moitié d'ici 2015, l'OIT devait se concentrer sur les aspects opérationnels et œuvrer pour que le concept de travail décent soit intégré dans les stratégies adoptées au niveau national pour lutter contre la pauvreté. C'était là l'une des conclusions de la séance convoquée sur le thème «Ressources humaines et développement» que l'OIT a dirigée et qui visait tout particulièrement à montrer par quels moyens le concept de travail décent pouvait servir la lutte contre la pauvreté dans les pays les moins développés<sup>12</sup>. L'une des propositions d'action présentées par l'OIT<sup>13</sup> portait sur le thème «Travail décent et lutte contre la pauvreté: dialogue social et promotion de l'emploi dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté» et devrait servir précisément à renforcer le processus du CSLP.
18. La capacité à mesurer véritablement le niveau de la pauvreté et les progrès de la lutte contre la pauvreté est essentielle au succès du système du CSLP. Le consortium des donateurs de PARIS21 œuvre en faveur du renforcement de ce type de capacités au niveau national, et l'OIT, qui contribue activement à ce projet, a montré la voie à suivre en promouvant des mesures visant à améliorer la capacité des ministères du Travail à réunir des informations, à les analyser et à observer et évaluer les indicateurs relatifs à l'emploi. Des discussions ont lieu par ailleurs avec la Banque quant au financement éventuel d'un projet de l'OIT portant sur cet aspect. En outre, l'OIT, qui accorde une importance aux

<sup>11</sup> Document GB.280/TC/4; <http://www.ilo.org/public/french/bureau/exrel/events/ldciii.htm>

<sup>12</sup> <http://www.ilo.org/public/french/bureau/exrel/events/ldciii-issues.htm>

<sup>13</sup> <http://www.ilo.org/public/french/bureau/exrel/events/ldciii-deliver.htm>

études préliminaires comme aux analyses a posteriori, cherchera comment développer son action dans ce domaine.

19. L'initiative de l'OIT qui vise à introduire la question du travail décent dans le CSLP élaboré par cinq pays méritant une attention particulière<sup>14</sup> a fait des progrès remarquables grâce à différentes activités sur le terrain, qui ont bénéficié d'un soutien technique important et sont encore en cours. En juillet 2001, les membres du personnel de l'OIT des pays concernés ont été invités à se rendre à Genève pour les besoins d'une réunion qui devait leur permettre de faire le point sur les résultats obtenus, d'échanger des informations et de partager leurs expériences. A cette occasion, les participants ont pu s'entretenir avec le directeur de la Banque mondiale chargé de la mise en œuvre du programme du CSLP. L'annexe I fait le point sur l'état d'avancement des projets dans les cinq pays intéressés.
20. Les fonctionnaires de la Banque et ceux du FMI ont pris acte de l'action importante menée par l'OIT et assuré qu'ils compteraient sur son intervention pour l'introduction d'aspects relatifs à l'emploi et au travail décent, au renforcement du dialogue social y compris. En septembre, le FMI a invité l'OIT à faire une contribution spéciale au rapport que la Banque et le Fonds doivent élaborer d'ici le printemps 2002 pour faire le point sur les processus relevant du CSLP, en soulignant que l'OIT pourrait à cette occasion, et en sa qualité d'organisation partenaire, évoquer certains des points faibles du processus du CSLP qui semblent particulièrement préoccupants.

### III. Autres domaines de coopération

21. *Normes internationales du travail, principes et droits fondamentaux au travail.* L'OIT entend poursuivre sur la lancée de l'action déjà réalisée dans ce domaine avec les institutions de Bretton Woods. L'accent sera mis sur les activités au niveau national et, plus particulièrement, sur le rapprochement de ces activités avec les processus du CDI et du CSLP. L'Association internationale de développement est la principale des institutions du Groupe de la Banque mondiale destinées à aider les pays les plus pauvres, à qui elle accorde des financements à des conditions de faveur. Environ 80 pays pauvres peuvent prétendre à un financement de l'association et pourraient bénéficier du système du CSLP. Actuellement, la Banque négocie la treizième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA 13). La commission a déjà été informée par le passé de l'étroite relation établie entre l'élaboration des Stratégies d'aide aux pays (SAP) et les normes fondamentales du travail, un principe qui ressortait de la décision adoptée lors de l'IDA 12<sup>15</sup>. A la suite de cela, une «boîte à outils» sur les normes fondamentales du travail conçue à l'intention du personnel de la Banque a été élaborée en consultation avec l'OIT puis mise à disposition sur son site Internet. Un certain nombre de SAP prennent en compte certaines normes fondamentales du travail, notamment celles qui concernent l'Arménie, le Bangladesh, le Bénin, Djibouti, les Etats des Caraïbes orientales et la Barbade, l'Inde, l'Indonésie et le Tchad. Dans le contexte de la coopération entre l'OIT et la Banque mondiale, cette mesure a le mérite d'encourager les personnes travaillant pour les départements pays de la Banque à faire le lien entre les normes fondamentales du travail et les programmes mis en place au plan national dans des pays pauvres bénéficiant d'une SAP. En outre, elle aidera l'OIT et la Banque mondiale à convaincre leur personnel sur le terrain d'engager, au plan national, le

<sup>14</sup> Il s'agit du Cambodge, du Honduras, du Mali, du Népal et de la République-Unie de Tanzanie. Voir le document GB.279/ESP/1, paragr. 11, <http://www.ilo.org/public/english/bureau/exrel/partners/prsp.htm>

<sup>15</sup> Documents GB.276/ESP/5 (annexe), paragr. 2, et GB.279/ESP/1, paragr. 13.

dialogue qui s'impose sur les normes fondamentales du travail et les questions connexes relatives au travail et à l'emploi.

22. Pendant les préparatifs du *Forum global sur l'emploi*<sup>16</sup>, en novembre 2001, l'OIT a tenu des consultations étroites avec la Banque et le Fonds, à la fois concernant l'élaboration du rapport sur le «Cadre intégré pour l'emploi» et sur la participation de ces deux organismes au forum lui-même. Ce processus sera mis à profit pour renforcer les alliances stratégiques de l'OIT avec ces partenaires et d'autres institutions dans un élan visant à promouvoir les mesures prises au niveau national ou international pour favoriser une création rapide d'emplois productifs et rémunérateurs. Il contribuera également à placer l'emploi au centre des orientations adoptées en matière économique et sociale.
23. Dans le cadre du suivi du Sommet du Millénaire, l'OIT collabore avec la Banque mondiale et l'ONU au *Réseau de haut niveau pour l'emploi des jeunes*<sup>17</sup> lancé par le Secrétaire général. Le groupe de haut niveau de ce réseau a tenu sa première réunion au siège de l'OIT en juillet 2001, avec la participation du Secrétaire général de l'ONU, du Président de la Banque mondiale, du Directeur général et de 12 personnalités éminentes issues de différents pays. Lors de la réunion, le Secrétaire général a demandé à l'OIT de jouer le rôle de chef de file pour ce réseau de haut niveau, et notamment de trouver le financement nécessaire à la création d'un secrétariat permanent.
24. *Le VIH/SIDA*. Lors d'une rencontre organisée à Washington en juin 2001, le Directeur général et le Président de la Banque ont souligné l'importance de la coopération entre l'OIT et la Banque mondiale dans ce domaine. Lors de discussions complémentaires organisées à la Banque au mois de juillet, l'OIT a proposé d'intégrer, à titre d'essai, le Recueil de directives pratiques de l'OIT<sup>18</sup> dans les programmes de la Banque en vigueur dans certains pays donnés d'Afrique. Les connaissances accumulées par l'OIT dans le domaine de l'éducation ouvrière et de la politique sociale pourraient être utiles à l'Institut de la Banque mondiale (IBM) pour la mise en place, dans le courant de l'année, d'un programme de formation à distance destiné à l'Afrique et portant sur les politiques sociales. D'autres domaines de collaboration ont été évoqués, notamment l'envoi sur le terrain de missions conjointes chargées de préparer, mettre en œuvre et suivre les programmes et activités de la Banque sur le VIH/SIDA. Il a été convenu que l'OIT pourrait mettre au point des modules sur le VIH/SIDA pouvant être intégrés dans les activités de collecte d'informations de portée générale, dans les enquêtes sur la main-d'œuvre, les ménages et l'entreprise par exemple. La coopération entre le Programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail et les institutions de Bretton Woods s'est placée à la fois au niveau international et au niveau national. Le programme de l'OIT a mené des interventions de nature technique sur l'impact du VIH/SIDA sur le lieu de travail pour les besoins du plan d'action d'urgence VIH/SIDA mis en place au Nigéria<sup>19</sup>, un plan qui dépend du Programme plurinational de lutte contre le VIH/SIDA en Afrique mis sur pied par la Banque mondiale. Des activités similaires sont envisagées pour le Ghana et l'Ouganda. L'OIT a également participé à la consultation sur les partenariats relatifs au Programme multinational de lutte contre le VIH/SIDA en Afrique (Kampala, juin 2001), où le Recueil de directives pratiques a reçu un bon accueil et où les fonctionnaires de la Banque ont souligné le rôle clé joué par l'OIT dans les activités relatives au VIH/SIDA sur

<sup>16</sup> <http://www.ilo.org/public/french/employment/geforum/index.htm>

<sup>17</sup> <http://www.ilo.org/public/english/bureau/exrel/partners/youth.htm>

<sup>18</sup> <http://www.ilo.org/public/english/protection/trav/aids/pdf/acodeen.pdf>

<sup>19</sup> <http://www.worldbank.org/afr/aids/map.htm>

le lieu de travail. Des contacts réguliers visant à poursuivre la collaboration ont eu lieu par la suite avec les groupes de coordination en Afrique et avec le coordonnateur mondial du Programme de la Banque mondiale sur le VIH/SIDA. Parallèlement, l'OIT a émis, à l'occasion de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, une proposition d'action portant directement sur la lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail.

- 25. *Le travail des enfants.*** Dans ce domaine, la collaboration entre l'OIT et la Banque mondiale a porté principalement sur un projet conjoint OIT–Banque mondiale–UNICEF qui est basé à Florence et traite de la compréhension du travail des enfants et de ses conséquences. Financé par le Danemark, la Norvège et la Suède, ce projet vise à améliorer la recherche, la collecte d'informations et la réflexion qui en découle pour ce qui touche au travail des enfants, à renforcer les capacités pertinentes aux niveaux local et national et à améliorer les études d'impact. Plusieurs activités sont en préparation: un inventaire des enquêtes et des études fondées sur des ensembles de données, une étude comparative sur les instruments d'enquête pertinents, une base de données sur les chercheurs s'intéressant à la question du travail des enfants, une base de données structurée sur les activités et les pratiques exemplaires des trois institutions intéressées et un site Internet présentant de façon normalisée et exhaustive les données relatives au travail des enfants dont celles-ci disposent. Une réunion interinstitutions sur les méthodes d'enquête applicables à cet égard a eu lieu à Washington en juin 2000. Ce projet est un exemple particulièrement réussi de coopération interinstitutions. En effet, il a renforcé de façon notable les contacts entre les institutions, qui ont mieux compris, dès lors, la démarche, les objectifs et les priorités de leurs partenaires respectifs. L'expérience montre que le projet a porté des fruits dans plusieurs domaines essentiels de l'action de l'IPEC. Les activités à venir porteront sur les études de type économique entreprises au niveau national sur le travail des enfants dans certaines régions du monde et sur la question du renforcement des moyens disponibles au niveau local en matière de recherche.
- 26. *Les biens publics mondiaux.*** L'OIT a communiqué des observations à la Banque sur ce sujet, contribuant de la sorte à l'évaluation approfondie que celle-ci mène sur son propre rôle dans ce domaine. A deux reprises, en janvier et en octobre 2001, l'OIT a reçu des membres du personnel de la Banque chargés de cette évaluation, et l'Organisation a participé à la réunion consultative organisée par la Banque à Washington en juillet. La Banque s'est notamment montrée intéressée par les travaux que l'OIT a réalisés au sujet des conditions de travail dans le secteur de la démolition de navires. L'OIT a été invitée à présenter une contribution sur ce sujet à la Banque en mai, et il est question d'organiser des consultations avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) du PNUD, qui pourrait financer de nouvelles activités de l'OIT. La Banque a signalé d'autres aspects importants tels que le travail des enfants et le VIH/SIDA, mais la notion de biens publics mondiaux a des implications plus larges, et les discussions doivent se poursuivre et viser à déterminer quels sont les aspects du programme de l'OIT relatif au travail décent et de ses composantes qui présentent un intérêt à ce titre. Une telle activité permettrait de préciser les responsabilités institutionnelles de chacun et de renforcer la coopération.
- 27. *Investissements à forte intensité de main-d'œuvre.*** La création du CSLP et l'importance accrue que les institutions de Bretton Woods accordent à la lutte contre la pauvreté ont donné un nouvel essor à la coopération entre le Programme des investissements à forte intensité de main-d'œuvre de l'OIT<sup>20</sup> d'un côté et la Banque mondiale et des banques régionales de développement de l'autre. Ce programme vise à développer au maximum l'effet de l'investissement public sur l'emploi, à démontrer que les méthodes à forte

<sup>20</sup> <http://www.ilo.org/public/english/employment/recon/eiip/>

intensité de main-d'œuvre sont rentables et concurrentielles et à promouvoir la capacité du secteur privé, tout cela en œuvrant pour la qualité et le respect des normes du travail et l'adoption de clauses relatives à la main-d'œuvre dans les procédures d'adjudication. A la demande de leurs gouvernements, plusieurs pays bénéficient d'un appui direct pour l'élaboration d'un CSLP. C'est notamment le cas du Cameroun, de la Gambie, de la Guinée, du Mali, du Sénégal et de la République-Unie de Tanzanie. La collaboration entre l'OIT d'un côté et le Programme de transport en Afrique subsaharienne de la Banque mondiale et le Forum international pour le transport et le développement en zone rurale de l'autre a donné à l'Organisation l'occasion d'exercer une influence sur les programmes de développement gouvernementaux bénéficiant de l'appui de la Banque mondiale, de banques régionales et de donateurs bilatéraux. Il s'agissait en l'espèce d'inciter les intervenants à ne plus viser la seule production physique, comme c'est le cas aujourd'hui, mais aussi la lutte contre la pauvreté, qui peut passer par la création d'emplois plus abondants et une meilleure répartition du revenu et par l'amélioration de l'accès des plus pauvres aux ressources de production, aux marchés et aux services sociaux de base. La coopération avec les banques et l'influence de ce programme de l'OIT touchent de nombreux pays, en Afrique mais aussi en Asie et en Amérique latine. Un bon exemple de cette démarche nous est fourni par la collaboration entre l'OIT et la Banque mondiale s'agissant d'un programme d'investissement de 50 millions de dollars E.-U. en préparation à Madagascar. Ce programme mettra en œuvre des techniques de construction à forte intensité de main-d'œuvre et créera près de 17 millions de jours de travail, ce qui représente près de 15 500 emplois à temps plein par an sur la période 2002-2007, soit quatre fois plus que ce qui aurait été le cas avec des méthodes de construction conventionnelles. Pour les besoins du programme, entre 100 et 150 contrats seront signés chaque année avec des entrepreneurs locaux formés aux techniques de construction à forte intensité de main-d'œuvre par le Centre de formation HIMO routes. Ce centre installé à Madagascar a été créé par l'OIT avec le soutien du NORAD; il dispense des enseignements techniques mais prend aussi en compte la question de la gestion des ressources humaines, celle des conditions de travail notamment.

28. S'agissant de la *reconstruction dans les pays sortant d'un conflit*, des contacts institutionnels sont maintenus sur les aspects généraux. Le projet que l'OIT a mené en République démocratique du Congo avec un financement de la Banque mondiale a donné de bons résultats, et des discussions sont en cours avec la Banque et le gouvernement du pays pour en assurer l'application à bien plus grande échelle. Comme ce programme est aussi un projet pilote, il pourrait servir de modèles pour des programmes similaires dans d'autres pays sortant d'un conflit. Par ailleurs, l'OIT et la Banque ont tenu des consultations techniques étroites en vue d'harmoniser leurs activités en Cisjordanie et à Gaza et de favoriser une coopération plus ambitieuse.
29. En matière de *protection sociale*, l'OIT a continué de participer activement aux projets sur la sécurité sociale qui ont été lancés au Cameroun, au Congo et au Gabon avec un financement de la Banque mondiale et au projet novateur de l'OIT sur la réassurance sociale qui se rattache aux activités de la Banque sur le marché du développement<sup>21</sup>. Ce dernier projet avance de façon satisfaisante et devrait aboutir à la publication d'un document conjoint. La Banque et le programme STEP de l'OIT discutent actuellement des modalités pratiques qui pourraient permettre d'élargir la protection sociale à ceux qui en sont exclus, notamment en Amérique latine. En raison, pour partie, des difficultés financières rencontrées par la Banque, le travail commun prévu par le Département de la sécurité sociale de l'OIT pour ce qui touche à l'examen des dépenses et des résultats et dans le cadre du Service international financier et actuariel a pris du retard. Cependant, la

<sup>21</sup> <http://www.developmentmarketplace.org/tor118.pdf>

Banque appuie pleinement le programme QUA Train<sup>22</sup> sur la formation de spécialistes de la protection sociale sur le plan quantitatif, dont les activités essentielles ont commencé à l'Université de Maastricht<sup>23</sup>.

30. S'agissant de la question du *renforcement des capacités*, l'Institut de la Banque mondiale a organisé un cours de formation de deux semaines sur la politique de l'emploi, qui a eu lieu à Washington en avril-mai 2001. Ce cours a réuni des représentants issus de pays développés et de pays en développement (dont ceux qui font l'objet d'un suivi particulier pour l'élaboration d'un CSLP), des donateurs, des organisations multilatérales, des organisations non gouvernementales, etc. Six personnes ressources de l'OIT et un représentant du Centre de Turin faisaient partie des enseignants et ont évoqué des questions telles que les normes du travail et la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail, la réglementation du travail, la formation, les services de l'emploi, le secteur informel et le travail des enfants. Trois participants de l'OIT ont également pris part aux discussions. Cette manifestation a permis aux deux institutions de rapprocher leurs programmes de travail pour qu'ils se renforcent l'un l'autre et servent ainsi les intérêts d'un large ensemble de clients regroupant des pays en développement comme des pays développés. Il convient également de mentionner — autre manifestation importante — l'atelier de formation spécial qui a été organisé à Turin en mai 2000 à l'intention des cadres supérieurs des institutions internationales. Axé sur le thème «La dimension sociale de la réforme des politiques économiques dans les pays en développement: le rôle des institutions internationales», ce séminaire était organisé par le Centre de Turin avec l'appui technique du Département de la stratégie en matière d'emploi du BIT. Un tiers des 21 participants à ce séminaire étaient des employés du FMI. La discussion a notamment porté sur l'introduction d'aspects relatifs à l'emploi et aux affaires sociales dans les stratégies de lutte contre la pauvreté, sur la coopération entre les institutions et sur la prise de contrôle des programmes de réforme pour les pays intéressés. En novembre 2000, le Centre de Turin et l'Institut de la Banque mondiale ont signé un accord de coopération institutionnel destiné à faciliter et promouvoir la coopération, l'entreprise d'activités communes et le partage des connaissances. Le Centre de Turin a également collaboré avec la Banque mondiale à la réalisation d'un projet de recherche sur la formation et les marchés du travail en Afrique subsaharienne, et il a envoyé des membres de son personnel dispenser des enseignements dans le cadre d'un séminaire organisé par l'Institut de la Banque mondiale sur les grands problèmes du marché du travail en Afrique. Le Centre s'est également employé à définir de nouveaux domaines de collaboration avec la Banque et le FMI, notamment en relation avec le rôle de la formation dans la mise au point et la réalisation de stratégies de lutte contre la pauvreté.
31. *Partenariat avec le secteur privé*. L'OIT a noué des contacts et une relation de coopération avec le Service-conseil pour l'investissement étranger de la Société financière internationale (SFI) du Groupe de la Banque mondiale, et ce dans le cadre de l'action entreprise par le SFI-AMGI sur le travail forcé et le travail des enfants et des partenariats que la Banque a noués avec le secteur privé, auxquels les politiques et lignes directrices de la Banque s'appliquent, celles qui portent sur les marchés publics y compris. En outre, le Service-conseil pour l'investissement étranger utilise un système d'évaluation visant à noter l'engagement social des entreprises et travaille à la création d'un service consultatif destiné à aider les gouvernements à promouvoir le développement durable en attirant les investisseurs privilégiant ce type d'entreprises et à améliorer l'action publique, notamment pour ce qui touche à l'environnement, au travail dans la perspective des droits de l'homme

<sup>22</sup> <http://www.ilo.org/public/english/protection/socsec/quatrain/indexqt.htm>

<sup>23</sup> Document GB.279/ESP/1, paragr. 15.

et à la lutte contre la corruption. Les discussions consacrées à cette collaboration portent principalement sur le renforcement de la participation et des capacités des acteurs directement concernés. L'OIT collabore également étroitement avec la Banque mondiale, y compris avec la SFI et d'autres banques de développement, à la mise au point et à la promotion de services pour le développement de l'entreprise destinés aux petites entreprises et à la diffusion des pratiques exemplaires à cet égard. L'OIT a organisé une formation sur ces aspects à l'intention du personnel et des clients de la Banque.

- 32.** Par ailleurs, au cours de l'année écoulée, l'OIT a organisé un grand nombre de réunions relatives aux activités susmentionnées avec la Banque mondiale et le FMI, comme il apparaît à l'annexe II. En raison des difficultés financières extraordinaires qu'elle a rencontrées pendant cette période, la Banque a dû renoncer, dans une certaine mesure et pour un certain nombre de réunions de l'OIT, à envoyer des représentants depuis Washington. Cependant, la présence de la Banque mondiale à Genève, qui est à nouveau assurée, a été utile et elle a contribué de manière fort efficace à renforcer la compréhension entre les institutions. Le Bureau du FMI à Genève a également continué de jouer un rôle précieux en assurant la représentation du Fonds lors des réunions de l'OIT et en renforçant la compréhension et la coopération entre les deux institutions.
- 33.** L'OIT continuera de s'employer à renforcer et étendre sa relation de collaboration avec les institutions de Bretton Woods, dans le contexte d'un partenariat plus large et plus intégré pour le développement. L'Organisation entend également travailler résolument à la diffusion des principes du travail décent et à leur intégration dans les stratégies de développement adoptées aux niveaux national et international tout en œuvrant pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, qui jouissent d'une reconnaissance universelle.

Genève, le 15 octobre 2001.

## Annexe I

### Etat d'avancement du CSLP dans les cinq pays auxquels l'OIT a décidé d'accorder une attention particulière

#### **Cambodge**

L'OIT n'a pas de bureau au Cambodge. Ce sont le bureau de l'OIT et l'EMD de Bangkok qui fournissent l'appui nécessaire au CSLP dans le pays. Le CSLP intermédiaire a fait l'objet d'une évaluation axée sur la question du travail décent. Une mission de l'OIT a été envoyée en juin 2001 et chargée de la coordination et de la collaboration du CSLP avec le service du ministère de la Planification, qui est responsable du CSLP, la Banque mondiale, le PNUD et des représentants des travailleurs et des employeurs. Parmi les secteurs visés par la lutte contre la pauvreté figurent l'agriculture, qui regroupe 80 pour cent d'une population active comptant 5 millions de personnes et 90 pour cent de l'ensemble des pauvres, et le secteur informel en zone urbaine, qui, avec ses quelque 1,6 million de travailleurs, est de très loin supérieur au secteur formel. Le gouvernement s'est félicité des observations que l'OIT lui a communiquées sur le CSLP intermédiaire et a invité l'Organisation à participer à la préparation du CSLP définitif, notamment avec une section sur l'emploi et les marchés du travail. L'OIT a mis à disposition un consultant chargé de collaborer à la formulation d'une stratégie globale pour la création d'emplois et l'amélioration des conditions de travail. L'équipe multidisciplinaire de l'OIT à Bangkok travaille actuellement à l'organisation d'un appui technique solide et se fonde pour ce faire sur des ressources techniques mises à disposition par le siège.

#### **Népal**

Le représentant de l'OIT à Katmandou coordonne l'appui au CSLP élaboré par le Népal, qui bénéficie par ailleurs de l'appui technique de l'EMD de New Delhi et de Bangkok. La préparation du CSLP intermédiaire a pris un certain retard, notamment parce que la Commission nationale de la planification tenait à ce que le processus reste entièrement sous contrôle national. Des consultations ont été menées en conséquence, et, par la suite, les autorités nationales ont mieux accueilli la participation de l'OIT. Une table ronde sur le CSLP intermédiaire a été organisée à l'intention des syndicats et avec la participation des autorités responsables de la planification nationale du CSLP. Une autre table ronde sur le même sujet, qui était destinée aux représentants des employeurs, a malheureusement dû être annulée. Des représentants de l'IPEC ont également contribué à la consultation nationale par le biais de groupes de travail sur les secteurs sociaux et la gestion des affaires sociales. L'OIT a fait part de ses observations sur le CSLP intermédiaire. Il est ressorti des contacts avec le ministère du Travail et des Transports que, pour commencer, les ministères responsables n'étaient intervenus que de façon limitée. Cependant, maintenant que les préparatifs du CSLP définitif sont en cours, l'idée selon laquelle le chômage et le sous-emploi figurent parmi les obstacles principaux à la lutte contre la pauvreté est bel et bien admise.

Il semble également que la Commission pour la promotion de l'emploi, qui a récemment été renforcée, sera associée plus étroitement à la préparation du CSLP définitif, si bien que la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs au processus de consultation est maintenant acquise. Par ailleurs, des consultants nationaux et internationaux de l'OIT ont été nommés dans le cadre du programme d'action de l'OIT. Ils doivent réaliser des études sur des sujets connexes et fournir un appui technique lors des réunions sur le CSLP organisées au niveau national, y compris en participant aux six groupes de travail sectoriels sur le CSLP et le dixième Plan national que les autorités ont créés. Ces consultants appuient également les missions techniques de l'OIT en aidant les organisations d'employeurs et de travailleurs locales à accroître leur participation et contribuent à l'organisation des activités que l'OIT appuie. A la demande du gouvernement, une mission de haut niveau de l'OIT sur l'emploi a été envoyée sur place en septembre; elle a pour mandat d'attirer l'attention sur l'importance des questions relatives à l'emploi et au travail décent dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.

A la suite de consultations nourries, les autorités ont accepté que l'OIT participe, comme elle l'avait proposé, au processus du CSLP pour les deux aspects suivants: 1) l'élaboration d'une étude approfondie sur les implications en terme d'emploi des différentes stratégies de lutte contre la pauvreté formulées dans le CSLP intermédiaire. Cette étude partira du principe que l'emploi est essentiel pour la lutte contre la pauvreté et visera à analyser la réalité de l'emploi sur le plan quantitatif et qualitatif et à examiner les mesures et les institutions concernées à la fois dans le secteur structuré et dans le secteur informel; et 2) une contribution relevant de la procédure: en effet, le processus du CSLP est avant tout de nature participative, mais les organisations d'employeurs et de travailleurs du Népal n'ont pas été pleinement intégrées. Sur la base d'un document qu'elle doit préparer en janvier 2002, l'OIT organisera en mars des séminaires bipartites réunissant des organisations de ce type dans chacune des cinq régions de développement du pays, et un séminaire tripartite aura lieu par la suite au plan national. Cette opération permettra aux mandants de l'OIT de faire savoir quels sont leurs besoins et leurs points de vue sur le CSLP avant que celui-ci ne soit bouclé en mai 2002. Cet exercice sera d'autant plus fructueux que le gouvernement a prévu de faire du CSLP son dixième plan quinquennal.

## **Honduras**

L'OIT n'a pas de bureau au Honduras. Le CSLP élaboré par le Honduras est donc suivi par le bureau de l'OIT et l'EMD de San José, qui ont envoyé une première mission dans le pays en février 2001 afin de faire le point sur l'état d'avancement du CSLP. Un consultant de l'OIT a été chargé de réaliser en trois mois une étude axée sur l'emploi et les principes du travail décent. Son mandat a été défini en consultation avec les mandants de l'OIT et le Bureau de la Banque mondiale, et il a été approuvé par les autorités nationales. L'EMD et le consultant en question ont mené à bien une deuxième série de discussions sur le contenu de ce mandat, et le consultant a été présenté aux partenaires locaux en mai 2001. Les représentants des employeurs comme les représentants des travailleurs ont déclaré qu'il était essentiel à leurs yeux d'être associés à la consultation tout au long du processus.

L'étude en question, qui devrait être bouclée à la mi-octobre, devra: 1) analyser la relation entre l'emploi et la pauvreté, en se fondant sur des indicateurs utilisés dans les enquêtes sur les ménages déjà existantes; 2) analyser la relation entre l'investissement public et l'emploi au niveau national puis au niveau des secteurs et des régions, en se fondant pour ce faire sur les comptes nationaux et autres sources d'information pertinentes; 3) analyser et évaluer les relations entre la croissance économique, l'emploi et la pauvreté; 4) examiner l'impact des politiques macroéconomiques sur les caractéristiques et le rythme de la croissance économique et de la création de revenu; 5) analyser l'impact des programmes sociaux existants sur la situation économique et sociale des ménages du pays et des groupes particulièrement vulnérables, en faisant le point sur les critères et les orientations stratégiques en vigueur dans le but d'harmoniser les programmes intéressés avec les stratégies sur l'emploi et le revenu qui seraient propres à servir la lutte contre la pauvreté et la promotion du travail décent; et 6) préparer une proposition pour la formulation de mesures sur l'emploi et le revenu conformes au CSLP, cette proposition devant se fonder sur des consultations tenues auprès de représentants du gouvernement, des organisations de travailleurs et des organisations d'employeurs. Une fois l'étude terminée, un séminaire tripartite national coparrainé par la Banque mondiale sera organisé afin que ses conclusions puissent être diffusées et commentées. Ces conclusions devraient comprendre des recommandations d'action en vue de la formulation de mesures sur l'emploi et le revenu propres à servir la lutte contre la pauvreté et la promotion du travail décent et inciter les participants à assurer l'action de suivi nécessaire. Etant donné que le CSLP définitif en était déjà à une phase finale au moment de ce processus, il a été convenu avec les autorités du pays que les conclusions de l'étude de l'OIT seraient prises en compte au stade de la mise en œuvre du CSLP et au moment de son examen annuel.

## **Mali**

L'OIT n'a pas de bureau au Mali. Ce sont le bureau de l'OIT et l'EMD de Dakar qui fournissent l'appui nécessaire au CSLP élaboré par le pays. Le CSLP doit déboucher sur une réduction de la pauvreté en favorisant l'adoption d'une gestion macroéconomique et d'options politiques axées sur l'emploi et la création de revenu. Le cadre stratégique prend appui sur la Stratégie nationale pour la lutte contre la pauvreté, qui a été adoptée en juillet 1998 et bénéficie de l'appui du PNUD, et sur le plan prévisionnel Mali 2025. Le CSLP intermédiaire est sorti en juillet

2000 et le CSLP définitif devrait être bouclé pour décembre 2001. La participation de l'OIT à l'élaboration du CSLP était tout indiquée puisque l'Organisation aide le gouvernement à formuler et mettre en œuvre une stratégie nationale pour l'emploi depuis 1996. Depuis 1999, le programme PNUD-OIT intitulé «Des emplois pour l'Afrique» s'est appliqué à élaborer un cadre conceptuel et des mécanismes d'application propres à garantir que les investissements débouchent sur des créations d'emplois et sur une réduction de la pauvreté. Ce programme a créé un réseau national, formé ses membres, réalisé une étude sur l'intérêt des mesures relatives à l'investissement dans la perspective de la lutte contre la pauvreté et mis en place un programme national pour l'emploi visant à lutter contre la pauvreté que le gouvernement s'est engagé à intégrer pleinement au CSLP.

L'OIT a communiqué aux autorités responsables du CSLP que le CSLP intermédiaire ne tenait pas suffisamment compte de certains aspects tels que l'emploi, la répartition du revenu, les droits de l'homme fondamentaux au travail et la protection sociale. L'Organisation a également informé les partenaires sociaux de son point de vue et proposé son appui: a) pour que la question de l'emploi et les principes du travail décent soient pris en compte plus clairement dans le document; et b) pour que les partenaires sociaux participent davantage au processus de formulation du projet. Ainsi, la création d'un groupe de travail thématique sur l'emploi et certains aspects de la formation relatifs à la pauvreté a été décidée. Ce groupe sera appelé à entrer en contact avec d'autres groupes pour que les différents aspects du concept de travail décent soient couverts. Il propose aujourd'hui une contribution formelle au CSLP définitif, qu'il a établi avec l'appui technique de l'OIT. En juillet, l'OIT a organisé une réunion à Dakar pour discuter avec les partenaires nationaux du projet de CSLP et faire en sorte que le document tienne davantage compte du concept et des différents aspects du travail décent et garde trace de la contribution apportée par le groupe thématique sur l'emploi. Par la suite, l'OIT a invité le ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, le coordonnateur national du CSLP (le ministère de l'Economie et des Finances), le directeur du Directeurat national de la dette publique (ministère de l'Economie et des Finances), le coordonnateur de l'OIT pour le programme «Des emplois pour l'Afrique» pour le Mali et des représentants des partenaires sociaux à venir rencontrer une équipe technique importante de l'OIT à Dakar en juillet. Les conclusions de ces discussions ont été exploitées et diffusées lors d'un atelier national organisé par la suite et elles devront être introduites dans le CSLP. L'OIT continuera à œuvrer pour que les principes du travail décent soient justement pris en compte dans le CSLP final et transparaissent dans sa grille d'interventions prioritaires.

### ***République-Unie de Tanzanie***

Pour ce pays, c'est le bureau de l'OIT à Dar es-Salaam qui s'occupe du CSLP, avec l'appui de l'EMD d'Addis-Abeba. L'OIT a commencé à participer activement au processus de consultation au moment de l'élaboration du CSLP définitif. Cette action a tout d'abord semblé fructueuse puisque des points importants sur l'emploi et le travail décent ont été introduits dans le projet de CSLP. Malheureusement, ces points ont disparu dans une large mesure de la version finale du CSLP. Depuis, l'OIT a tissé des liens plus étroits avec les institutions de Bretton Woods et d'autres partenaires importants de par sa présence au sein des groupes consultatifs qui interviennent dans le processus des CSLP, y compris au sein du Groupe de coordination de l'assistance fournie par des donateurs (DAC) et de l'équipe de gestion de l'ONU pour le pays. Dans ce contexte, l'OIT a été chargée de donner un nouvel élan au sous-groupe du DAC saisi de la question de l'emploi et de la main-d'œuvre de sorte à convaincre les donateurs de financer les programmes gouvernementaux destinés à lutter contre la pauvreté par le biais de la création d'emplois et de revenu. En consultation avec le ministère du Travail, l'OIT a contribué à obtenir que des fonds provenant de l'allègement de la dette soient alloués au développement des qualifications. En prévision du bilan du CSLP, l'OIT enverra une équipe du siège en mission en République-Unie de Tanzanie à la mi-octobre, mission qui devra renforcer le rôle du dialogue social. Des réunions seront organisées dans le but d'aider les groupes représentant les employeurs et les travailleurs au niveau national à s'impliquer davantage dans le processus. Ces réunions jetteront par ailleurs la base d'une réunion nationale tripartite plus importante qui devrait avoir lieu en décembre et mettra ces groupes largement à contribution.

## Annexe II

### Réunions comportant la participation et la collaboration de l'OIT et des institutions de Bretton Woods, 2000-01

#### Réunions de l'OIT

Centre international de formation de l'OIT, Turin: cours sur les droits au travail, les normes internationales du travail et la mondialisation	Turin, novembre 2000
Atelier: comment tirer parti de la mondialisation — l'envoi de fonds par les travailleurs migrants et le microfinancement	Genève, novembre 2000
Groupe de travail du Conseil d'administration sur la dimension sociale de la mondialisation	Genève, mars 2001
Centre international de formation de l'OIT, Turin: la dimension sociale de la réforme des politiques économiques dans les pays en développement: le rôle des institutions internationales	Turin, mai 2001
Conférence internationale du Travail: Réunion de haut niveau sur le travail des enfants	Genève, juin 2001
Colloque international sur les moyens de renforcer la participation des travailleurs au système des Nations Unies et leur influence sur les institutions de Bretton Woods	Genève, septembre 2001
Forum global sur l'emploi	Genève, novembre 2001

#### Réunions des institutions de Bretton Woods et autres

Atelier sur la réforme du secteur de l'électricité (gouvernement du Bangladesh–Banque mondiale)	Bangladesh, septembre 2000
Réunion du groupe d'experts international ONU–DAES–DES: les limites des dispositifs de protection — le problème de la protection sociale dans le contexte de la mondialisation	Berlin, octobre 2000
Réunion de haut niveau avec la Banque mondiale–FMI (CISL–SPI)	Washington, octobre 2000
Séminaire OIT–Banque mondiale–Réunion Europe-Asie sur la saine gestion des affaires sociales	Bangkok, octobre 2000
Atelier CTC–ACDI–North-South Institute–DRHC sur les normes fondamentales du travail et les stratégies de lutte contre la pauvreté au plan international	Ottawa, décembre 2000
Atelier régional PARIS21 SADC	Lusaka, décembre 2000
PARIS21 Amérique latine — Réunion pour les donateurs basés en Europe	Paris, janvier 2001
Forum Asie de l'Est et Pacifique sur la pauvreté: réformes politiques et institutionnelles en vue de la lutte contre la pauvreté (BasD–Banque mondiale)	Manille, février 2001
Réunion d'information sur la politique en matière de développement social (Banque mondiale)	New York, février 2001
Vidéoconférence: l'élargissement de la protection sociale dans le domaine de la santé et la réassurance sociale (Banque mondiale)	Mars 2001
Groupe de collaboration Banque mondiale–DIFD sur les exploitations minières artisanales ou de petite taille — 1 <sup>re</sup> réunion	Londres, mars 2001
Comité d'organismes donateurs pour le développement de la petite entreprise	Washington, mars 2001
Institut de la Banque mondiale: cours sur la politique de l'emploi	Washington, avril-mai 2001
Cour commun Banque mondiale–IADB sur les services pour le développement de l'entreprise	Washington, avril 2001

---

Retraite des responsables Banque mondiale–SFI sur les mécanismes d'élaboration de projets	Montreux, avril 2001
Comité financier et monétaire international (FMI)	Washington, avril 2001
Comité du développement (Banque mondiale–FMI)	Washington, avril 2001
Réunion spéciale de haut niveau de l'ECOSOC avec les institutions de Bretton Woods	New York, mai 2001
Conférence annuelle sur l'économie du développement (Banque mondiale)	Washington, mai 2001
Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (LDCIII)	Bruxelles, mai 2001
Initiative des pays pauvres très endettés (PPTÉ): discussion (FMI)	Bruxelles, mai 2001
Programme du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP): discussion (Banque mondiale)	Bruxelles, mai 2001
PARIS21 réunions de groupes	Washington, 2001
Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA	New York, mai 2001
Consultation sur les partenariats de la Banque mondiale	Washington, juin 2001
Consultation sur les partenariats de la Banque mondiale: Programme multinational de lutte contre le VIH/SIDA en Afrique	Kampala, juin 2001
Réunion de la Banque mondiale sur l'évaluation des stratégies des programmes mondiaux	Washington, juin 2001
Deuxième Forum sur les stratégies de lutte contre la pauvreté pour l'Afrique (Banque mondiale)	Dakar, septembre 2001
Deuxième Forum sur la pauvreté pour les pays de la CEI (Banque mondiale)	Budapest, novembre 2001
<b>Réunions conjointes OIT — Institutions de Bretton Woods</b>	
Séminaire Banque mondiale–OIT–ministère du Travail du Japon–ministère du Travail et de l'Emploi des Philippines–Réunion Asie-Europe sur la politique de l'emploi aux Philippines et sur ses conséquences pour l'Asie orientale et l'Asie du Sud-Est	Manille, mars 2001
Réunions de travail OIT–FMI avec des organisations d'employeurs et de travailleurs du Sénégal	Dakar, avril 2001
Réseau de haut niveau ONU–OIT–Banque mondiale pour l'emploi des jeunes (réunions préparatoires)	New York, mai 2001
Réseau de haut niveau ONU–OIT–Banque mondiale pour l'emploi des jeunes	Genève, juillet 2001
Réunion Banque mondiale–OIT–UNICEF sur les méthodes applicables aux enquêtes sur le travail des enfants	Washington, août 2001

---